



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 47360

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les difficultés auxquelles sont confrontées les commissions locales d'information (CLI), mises en place auprès des centres nucléaires, du fait de l'absence de soutien gouvernemental au projet de création d'une fédération des CLI. Projet qui devait être lié à la loi d'orientation sur l'énergie avant, soulignent les organisations concernées, « d'en être désolidarisé et repoussé à une échéance lointaine ». Aujourd'hui, le comité scientifique de l'ANCLI, association nationale, a mis ses activités en suspens et envisage de mettre en sommeil l'association elle-même, ce qui ne manquerait pas d'être préjudiciable à l'information du public et au suivi environnemental des centres nucléaires. Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande les prolongements que le Gouvernement entend donner à ces attentes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux commissions locales d'information (CLI). L'Association nationale des commissions locales d'information (ANCLI), fédérant les CLI autour des installations nucléaires, a été créée en 2000. Elle a pour objet de constituer un réseau d'échange et d'information pour les CLI, d'être un centre de ressources pour celles-ci, et d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics ainsi que des organismes nationaux et internationaux dans le domaine du nucléaire. Le Gouvernement apporte son soutien à cette association, notamment au plan financier, tout en veillant à ne pas mettre en cause son indépendance. Une participation active de l'ensemble des CLI aux activités de l'ANCLI est très souhaitable. Dans le contexte institutionnel actuel, la responsabilité du fonctionnement des CLI relève en premier lieu des conseils généraux. Conscient des disparités qui existent dans le soutien apporté localement aux CLI, le Gouvernement est favorable à ce qu'une disposition législative conforte la situation des CLI et de leur fédération nationale, l'ANCLI. Tel est notamment l'un des objets du projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité nucléaire qui a été déposé devant le Sénat et dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour de février 2005.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47360

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7469

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 777